



ASSEMBLEE GENERALE

La réunion se déroule à la salle de musique de Méry sur Seine et débute à 9h15.

Présents ou représentés :

- 22 sociétés ou écoles de musique de l'Aube
- 14 sociétés ou écoles de musique de Haute-Marne

Les membres du Conseil d'Administration sont tous présents sauf Véronique BONNEVAUX, Florence FAVRAU et Nadine MICHEL excusées.

ORDRE DU JOUR

ALLOCUTION DE BIENVENUE	2
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE BAR SUR AUBE.....	2
RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE ET RAPPORT D'ACTIVITES	2
RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER.....	3
ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUVELABLES	4
FIXATION DE LA COTISATION 2023	4
BUDGET PREVISIONNEL 2022.....	5
DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2023	5
CONGRES CMF	5
EXAMENS FEDERAUX	6
OAJ (ORCHESTRE AUBOIS DES JEUNES) ET OD 52 (ORCHESTRE DEPARTEMENTAL)	6
REUNIONS D'INFORMATION	7
CMF CHAMPAGNE-ARDENNE.....	10
QUESTIONS DIVERSES	10

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Céline LECOCQ, Adjointe à la Mairie de Méry sur Seine souhaite la bienvenue aux sociétaires présents. Elle rappelle l'histoire de la société musicale de Méry et retrace le parcours des dirigeants. Elle souhaite à tous de bons travaux.

Thérèse GERARD souhaite la bienvenue et remercie chaleureusement l'ensemble des participants ainsi que la société musicale de Méry sur Seine pour la mise à disposition des locaux et l'organisation de cette journée. Elle s'excuse également de son retard pour raison médicale.

Avant de démarrer les travaux, elle souhaite avoir une pensée pour les musiciens et les familles des musiciens qui nous ont quittés cette année et notamment André BOUTEMY que nous avons honoré l'année précédente à Saint-Dizier. Elle rappelle son engagement pour la musique et pour notre Fédération.

Thérèse rappelle que cette Assemblée Générale est le moment où toutes les sociétés peuvent se retrouver et partager avec les membres du Conseil d'Administration. Cela permet de répondre aux questions, de présenter les projets et d'échanger avec tout le monde. C'est un moment privilégié.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE SAINT-DIZIER

Le compte rendu est disponible sur le site internet de la fédération.

Nicolas PIELTIN, secrétaire, fait lecture de l'extrait du compte-rendu reprenant les points abordés.

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE ET RAPPORT D'ACTIVITES

Thérèse GERARD explique qu'il est compliqué de récupérer les coordonnées des dirigeants des sociétés notamment via Opentalent malgré plusieurs relances.

Elle a adressé une feuille de renseignements mais n'a eu que 12 % de réponses. Elle rappelle que les membres du CA sont également des bénévoles et que le temps passé à faire des relances pourrait être utilisé à autre chose.

Par rapport aux adhésions, la personne qui reçoit le mail n'est pas forcément la personne qui s'occupe de la cotisation. De ce fait, l'information ne circule pas correctement.

Nicolas PIELTIN fait lecture des activités de la Fédération pour l'année 2022.

Activités 2022 :

23 janvier	Réunion Conseil d'administration	Troyes
Du 16 au 19 février	Stage et concerts OAJ	Troyes/Romilly/Buchères
13 mars	Assemblée Générale	Saint-Dizier
Du 11 au 16 avril	Stage et concerts OD52	Joinville/Langres
19 avril	Réunion commission fédérale	Troyes
Du 28 au 1er mai	Congrès de la CMF	Saumur (49)
15 mai	Examens Fédéraux	Brienne-le-Château

21 mai	AG du Groupement Régional	Chalons en Champagne
18 juin	Examens Fédéraux	Chaumont
22 juin	Examens Fédéraux	Troyes
3 juillet	Réunion Conseil d'administration	Chaumont
Du 7 au 10 juillet	Stage et concerts OAJ	Troyes/Dolancourt
Du 15 au 20 Août	Stage Régional	Thillois (51)
2 octobre	Réunion Conseil d'administration	Joinville
Du 2 au 5 novembre	Stage OAJ	Troyes/Dienville
3 décembre	Réunion Opentalent	Chaumont

Le rapport d'activités 2022 est adopté à l'unanimité.

Thérèse GERARD présente ensuite le calendrier prévisionnel 2023.

12 février	Réunion Conseil d'administration	Troyes
Du 22 au 25 février	Stage et concerts OAJ	Troyes/Torcy/St Mesmin
12 mars	Assemblée Générale	Mery sur Seine
Du 20 au 23 avril	Congrès de la CMF	Manosque (04)
14 mai	AG du Groupement Régional	Suippes (51)
14 mai	Examens Fédéraux	Brienne le Château
11 juin	Examens Fédéraux	Troyes
17 juin	Examens fédéraux	Chaumont
Du 6 au 9 juillet	Stage et concerts OAJ	Troyes
9 juillet	Réunion Conseil administration	Troyes
Du 21 au 26 Août	Stage Régional	Thillois (51)
1 ^{er} octobre	Réunion Conseil d'administration	Chaumont
Du 1 ^{er} au 4 novembre	Stage et concerts OAJ	Troyes

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

Jean-Marie KEMPF présente le rapport financier 2022.

L'exercice comptable 2022 est déficitaire de 12 244.90 € et s'explique par l'organisation des orchestres OAJ et OD cette année.

Nos recettes représentent 78 969.09 € alors que les dépenses s'élèvent à 91 213.99 €.

Le montant des subventions s'élève à 41 000 € répartis entre le département de l'Aube à hauteur de 30 000 €, le département de la Haute-Marne pour 5 000 €, la DRAC pour 5 000 € dans le cadre du plan Fanfare et le Crédit Mutuel pour 1 000 €.

Thérèse GERARD précise que le résultat présenté ne fait pas apparaître la valorisation du temps de bénévolat des membres du Conseil d'Administration. Ce temps est estimé à 602 heures pour l'année soit 6 664.14 €. Il est certainement sous-évalué.

Cette notion doit être présentée en équilibre avec le résultat de l'exercice. Elle permet de mettre en avant le travail et l'implication des bénévoles mais également de « gonfler » les dépenses de la structure.

En effet, pour l'attribution de certaines subventions, il faut avoir un montant minimum de dépense. Si celui-ci n'est pas atteint, les subventions ne peuvent être versées.

Thérèse apporte des précisions concernant le Plan Fanfare dont nous avons bénéficié notamment pour la prise en charge de frais pour l'organisation de l'Orchestre Départemental 52.

Elle explique le principe de reversement des aides à Arts Vivants 52 qui avait réglé une grande partie des factures en attendant.

Jean-Marie précise que nous avons clôturé les comptes BNP et Caisse d'Epargne. Désormais il ne reste que la Banque Postale et le Crédit Mutuel.

Thérèse rappelle que lors de l'adhésion à l'assurance CMF, il faut bien indiquer le bon nombre de musiciens et élèves mais également les instruments.

Aucune remarque n'étant apportée, le rapport financier 2022 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUELABLES

Nicolas PIELTIN précise que les membres du conseil d'administration sont renouvelables par tiers conformément à l'article 7 de nos statuts.

Le taux de représentativité à l'Assemblée Générale 2022.

- Aube : 22 sociétés représentées sur 31 soit un taux de 70.96 %
- Haute-Marne : 14 sociétés représentées sur 21 soit un taux de 66.66 %

Le quorum est donc atteint.

Nicolas PIELTIN fait lecture des membres sortants :

- | | |
|-----------------|--------------------|
| • Pascal HOUARD | • Nicolas PIELTIN |
| • Nadine MICHEL | • Damien BONNIN |
| • Emilie BRUAND | • Camille RAVAIOLI |

Nicolas PIELTIN indique que l'ensemble des administrateurs sortants sont rééligibles et se représentent.

Il est fait appel à candidature. Il n'y a pas de volontaire.

Thérèse explique également que nous allons être contraints de révoquer un membre du Conseil pour absence de longue durée.

Elle profite d'avoir la parole pour remercier l'ensemble de l'équipe et notamment certains qui sont très dynamiques.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

FIXATION DE LA COTISATION 2024

Thérèse explique que lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration du 12 février 2023, les membres ont proposé de reconduire les tarifs de l'année 2023 pour 2024.

Les tarifs progressifs sont donc de 42 € pour les présents à l'Assemblée Générale, 58 € pour les représentés et 75 € pour les absents.

A ce jour, le prix confédéral et régional n'est pas connu. Aussi, elle propose de voter la part fédérale uniquement.

Le montant de la cotisation 2024 est adopté à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

Thérèse GERARD présente brièvement le budget prévisionnel 2023 qui avait été adressé lors de la demande de subvention.

Il est présenté à l'équilibre à hauteur de 75 860 €.

Les dépenses ont augmenté avec l'inflation. Le résultat de l'année devrait évoluer par rapport à ce budget prévisionnel.

DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2024

Nicolas PIELTIN prend la parole et précise que l'AG 2024 se déroulera à Fayl Billot. Emilie BRUAND confirme mais ne peut nous transmettre la date pour l'instant.

Pour 2025, l'organisation devrait se faire sur Troyes soit à Saint-André les Vergers soit aux Noës près Troyes.

Thérèse en profite pour présenter une nouvelle structure dans l'Aube « Cordes en cœur » à Bouilly. La trésorière participant aux travaux de la matinée fait une présentation de l'association. Celle-ci a été créée en octobre sous l'impulsion de Clément PLET. Elle comprend 17 membres à ce jour. Ils aimeraient créer un ensemble symphonique amateur par la suite.

Nous avons également une deuxième adhésion avec l'école municipale de musique des Noës près Troyes qui existe depuis 5 ans et qui souhaite bénéficier des avantages du réseau CMF et notamment des examens fédéraux. Elle regroupe une quarantaine d'élèves et espère pouvoir se développer.

Patrice POULIN, administrateur à la Fédération a annoncé la veille à notre présidente que l'harmonie de Wassy allait sortir de son sommeil. On ne peut que s'en féliciter. Un partenariat avec le conservatoire de St Dizier et un parrainage entre les élèves et les musiciens adultes de l'harmonie va être mis en place.

CONGRES CMF

Le 121^{ème} congrès s'est déroulé à Saumur du 28 au 30 avril 2022. Même s'il est toujours agréable de visiter, ces moments d'échanges et de débats sont intenses et riches.

Damien BONNIN nous présente les points abordés comme Opentalent avec des évolutions positives du produit (module comptable, gestion des médailles...), la formation (sur le terrain, webinaires, formation des bénévoles à la gestion associative), les championnats 2023, CMF Média (gratuit et permettant de récupérer les pistes audio des morceaux d'examen), les aides SEAM (400 €), les nouveautés législatives sur un profil de salarié « intervenant en pratique artistique » plus en phase avec les attentes du 21^{ème} siècle, avec les politiques publiques et les droits culturels.

Damien précise que les modes de financement des associations ont changé, avec l'apparition des appels à projets. Il est donc important de former les acteurs associatifs notamment dans la rédaction des dossiers.

Damien informe également sa réélection pour 4 ans en tant qu'administrateur à la Confédération. Il souligne les changements intervenus ces dernières années et la dynamique qui en découle.

EXAMENS FEDERAUX

Thérèse GERARD informe de la passation de flambeau entre Pascal HOUARD d'un côté et Mélanie GERVASONI et Olivier BEAUDE de l'autre concernant l'organisation des examens fédéraux.

Les examens se dérouleront le 14 mai à Brienne le Château pour les fins de 2^{ème} cycle et plus. (On entend fin de 2^{ème} cycle en Formation Musicale, peu importe le niveau instrumental).

Le 11 juin, nous ferons passer les plus petits niveaux à Saint André les vergers et la date du 17 juin est retenue pour les examens à Chaumont.

Thérèse précise que de nombreuses écoles pratiquent leurs propres examens désormais.

La liste des morceaux a été adressée aux écoles.

Thérèse remercie chaleureusement le travail de Pascal pendant toutes ces années.

OAJ (ORCHESTRE AUBOIS DES JEUNES) ET OD 52 (ORCHESTRE DEPARTEMENTAL)

Mélanie GERVASONI revient sur les stages de l'OAJ 2022. Elle rappelle qu'une page Facebook existe où toutes les informations sont diffusées.

En 2022, le stage de février comprenait 43 stagiaires, en juillet nous comptons 63 stagiaires et autant en novembre.

Il y a un très bon retour des musiciens et du public. Les stagiaires s'entraînent et se motivent entre eux.

L'OAJ attire des élèves du département mais également des départements limitrophes. Le changement de directeur a permis d'insuffler une nouvelle dynamique avec des choix de pièces différents notamment.

Cette année, nous avons perdu un encadrant, Romain DELAINE ayant souhaité arrêter pour se diriger vers d'autres projets professionnels.

Thérèse remercie le Conseil Départemental pour son appui financier sans quoi le stage ne pourrait avoir lieu.

Mélanie demande à ce que les sociétés adhérentes réfléchissent et proposent aussi des lieux de concert. En effet, si elle ne se rapproche pas des sociétés, personne ne lui propose des salles. Ça pourrait parfois simplifier les démarches que d'avoir des contacts.

Il faut d'ailleurs « éduquer » les municipalités qui parfois ne se rendent pas compte de l'ampleur que représente l'accueil de l'OAJ. (taille des salles, conditions d'accueil...)

Thérèse ajoute qu'une convention est en cours d'élaboration. Celle-ci sera transmise à l'organisateur pour connaître les contraintes techniques nécessaires pour accueillir l'orchestre notamment.

Elle remercie Mélanie pour son engagement.

Damien BONNIN intervient pour présenter l'**OD 52** qui à la différence de l'OAJ regroupe des musiciens intergénérationnels.

En 2022, un important projet a vu le jour autour du Petit Prince et l'organisation d'un spectacle intégrant des musiciens, des comédiens mais également des techniciens...

Le stage s'est déroulé du 11 au 16 avril à Joinville et deux spectacles ont été donnés à Joinville et Langres.

Les musiciens provenaient des sociétés haut-marnaises. Le Directeur musical, Maxime PITOIS a travaillé avec les stagiaires et a apporté son professionnalisme.

C'était un beau projet malgré le coût par rapport au budget prévisionnel laissant un beau souvenir aux musiciens.

Damien présente brièvement le projet 2024 à venir. L'idée est de faire venir des solistes professionnels internationaux pour partager avec les stagiaires. Il est possible que le chef soit de nouveau Maxime PITOIS. Le stage devrait se dérouler du 27 février au 2 mars 2024.

Thérèse remercie Damien pour son travail ainsi que l'équipe pédagogique. Elle remercie une nouvelle fois Arts Vivants 52 sans qui ce stage n'aurait pu avoir lieu.

Nous prenons une pause de 15 minutes.

INFORMATIONS (ASSURANCE, OPENTALENT, MEDAILLES, SACEM, SITE INTERNET ET PAGE FACEBOOK...)

Damien BONNIN fait un point sur le logiciel **OPENTALENT**. Il a adressé les appels de cotisations le 7 novembre et la dernière réponse est arrivée le 31 janvier. Il regrette le manque de réactivité de certaines structures.

Deux formations au logiciel se sont déroulées fin novembre et début janvier sur les deux départements. Les retours sont positifs et 21 personnes (soit 16 sociétés) ont pu bénéficier de cette formation. De nouvelles sessions pourront être organisées.

Il rappelle que les données inscrites sur Opentalent restent confidentielles. Seules les sociétés savent ce qui est inscrit.

La seule donnée remontée est le nombre de musiciens et d'élèves qui permet de connaître les adhérents au réseau.

Damien explique également qu'il existe un module « Statistiques » qui permet d'obtenir des données chiffrées automatiquement. Ces données peuvent intéresser les élus.

Marie-Christine REMONGIN prend la parole pour apporter des explications concernant **l'assurance CMF** afin de répondre à quelques interrogations de nos adhérents.

- Un musicien jouant dans deux sociétés musicales affiliées à l'assurance CMF doit être assuré dans les deux sociétés.
- Un musicien qui n'est pas membre d'une association assurée par la CMF et qui vient donner un coup de main occasionnellement peut être considéré comme bénévole et donc pris en charge en cas d'accident corporel (dans la limite de 10% du nombre d'adhérents) mais son instrument lui, ne l'est pas.
- Il est possible d'appeler GESCOPIM (assurance CMF) avant la manifestation pour déclarer ledit musicien au préalable.
- Si vous êtes organisateur de manifestations comme des stages qui accueillent d'autres membres que les vôtres, il faut veiller à faire une extension d'assurance. Il en est de même pour le transport du matériel (percussion) où il est possible de faire une extension pour une période définie. A chaque fois que quelque chose n'est pas dans les garanties souscrites pour l'année, il est possible de faire un avenant. Voir directement avec l'assureur.
- Si le bâtiment dans lequel se passe l'activité est mis à disposition par une mairie, il faut vérifier si le contenu (instrument, ordinateur...) est assuré. En règle générale, ce n'est pas le cas. Il faut vérifier que les garanties auxquelles vous avez souscrites à la CMF couvrent ce matériel. Souvent, les contrats ne couvrent que l'incendie et le dégât des eaux.
- Lors de la souscription ou le renouvellement de votre assurance, il faut joindre la liste des membres assurés avec l'instrument (ou les instruments) joué et son numéro de série.
- Dans tous les contrats de base, lors d'une manifestation organisée par l'assuré, les "intoxications alimentaires" sont couvertes.

- Pour ce qui est du matériel de sono, lumières, barnum etc....il est préférable de téléphoner à l'assurance qui pourra vous dire clairement ce qui est couvert.

A la moindre interrogation, n'hésitez à contacter l'équipe de Gescopim qui est très sympathique et très réactive au 02 72 72 30 30.

Vous trouverez aussi de l'information sur le site de la CMF France www.cmf-musique.org (rubrique nos services)

Marie-Christine REMONGIN poursuit ensuite concernant les **médailles fédérales**. Elle rappelle que le formulaire à utiliser est celui qui est sur le site internet. Il a été mis à jour. Elle reçoit trop souvent les anciens imprimés.

Le diplôme est personnalisé en fonction de l'instrument pratiqué. De plus, la notion d'adresse d'envoi est demandée. En effet, elle a été confrontée au retour des courriers par la Poste.

Thérèse reprend la parole concernant la **SACEM** et rappelle qu'un partenariat a été signé entre la CMF et la SACEM permettant d'avoir des tarifs privilégiés. Elle indique qu'un forfait est appliqué à condition d'effectuer la déclaration en amont du concert.

La SACEM peut également proposer des subventions.

Nicolas PIELTIN prend la parole ensuite pour présenter le **site internet** de la fédération. Il a procédé aux mises à jour suite aux remarques remontées lors de la dernière AG. Il rappelle qu'il ne peut pas apporter toutes les évolutions seul et qu'il ne faut pas hésiter à le contacter si l'on remarque des anomalies ou pour faire des propositions.

De nombreuses informations sont présentes sur le site et notamment les points abordés lors de cette assemblée.

Nicolas rappelle également l'existence de la page **Facebook**. Il explique que depuis l'automne 2022 et suite aux travaux du Conseil d'Administration, il publie toutes les semaines une information différente (actualités législatives, concerts, démarches nationales, présentation des sociétés musicales adhérentes).

Il s'excuse de ne pas pouvoir coller au calendrier des concerts, ceux-ci étant souvent les mêmes d'une société à l'autre.

Il appelle aux idées de chacun pour l'année prochaine. En effet, les présentations des sociétés occupent presque l'année mais ensuite il faudra se renouveler.

Damien revient sur les **Concerts Solidaires** et rappelle le principe de partenariat avec la MGEN et le Secours Populaire. La démarche est nationale et dynamisée par la CMF pour faire en sorte qu'à l'avenir nos petites sociétés musicales soient enfin reconnues et que leur rôle social soit reconnu. « Solidaire » ne veut pas dire que la totalité de la recette doit être reversée. Thérèse ajoute que les deux recettes des concerts de l'OAJ ont été reversées par exemple en partie dans ce cadre cette année.

Damien revient sur la **SEAM** (organisme collecteur des droits aux photocopies de partitions) qui a normalement l'obligation de reverser une partie des cotisations qu'elle perçoit aux sociétés par le biais d'une aide aux parthèques. Pour cela, les sociétés doivent adhérer. La demande doit être déposée avant novembre. Le formulaire est disponible sur le site internet. L'aide peut s'élever à 1000 €.

Enfin il explique qu'il existe un site <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> qui permet de s'inscrire en tant qu'administrateur d'une association et de renseigner les informations nécessaires au dépôt de dossiers de subvention. (Éviter de recommencer en fonction des demandes)

CMF CHAMPAGNE-ARDENNE

Bruno CHERRIER invite à participer à l'Assemblée Générale le 14 mai prochain à Suippes ou à défaut de se faire représenter.

Le stage régional est prévu en août toujours avec un volet perfectionnement instrumental et un volet stage de direction.

Les informations ont été transmises en début d'année. Un partage est fait sur notre page Facebook et sur le site internet.

Il existe des tarifs préférentiels pour les adhérents à la CMF.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été formulée préalablement.

Thérèse GERARD explique que la municipalité de Savières souhaite transmettre les partitions récupérées dans le local suite à la dissolution de la société musicale. Thérèse nous informera de la suite donnée et se rapprochera des sociétés qui sont intéressées.

Véronique GOUBEULT de l'Alerte s'interroge sur la possibilité de mettre en place un calendrier qui permettrait d'éviter d'avoir des concerts qui tombent à la même date.

Damien BONNIN fait remarquer que cette problématique engage surtout les sociétés troyennes et de l'agglomération qui sont nombreuses. On ne peut pas généraliser à l'ensemble des deux départements.

La mise en place d'un calendrier serait compliquée. Olivier BEAUDE souligne que c'est aussi le hasard du calendrier. Bruno CHERRIER appuie ses propos. Le mois de mai 2023 est entrecoupé de ponts et le seul week-end disponible a été prisé de tous.

Thérèse remercie l'ensemble des participants pour les travaux de la matinée et les échanges constructifs.

La séance est levée à 12h10.

En début d'après-midi, les participants ont pu profiter d'un beau concert de l'ensemble musical de Méry sur Seine.

Le secrétaire,

Nicolas PIELTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pielтин', written in a cursive style.